

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 02 AVRIL 2015

Délibérations n°01 à 13

Date de convocation : 27/03/2015

Date d'affichage : 03/04/2015

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 17

L'an deux mille quinze, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 27 mars 2015.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Christophe DAMPENON, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Emmanuel ODRION, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Madame Katy DIDIER-PETIT et Monsieur Patrick REYNOUD.

Conseiller représenté :

NEANT.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 06 Février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 06 Février 2015.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : VOTE (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2014 et se retire pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les comptes administratifs 2014 retracés ci-après en annexe :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur CLERC, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur REGAUDIE René, après s'être fait présenter les comptes administratifs,

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés	0.00	161 965.17	380 686.17	0.00	380 686.17	161 965.17
Opérations de l'exercice	817 380.88	1 075 557.20	379 947.95	497 348.23	1 197 328.83	1 572 905.43
TOTAUX	817 380.88	1 237 522.37	760 634.12	497 348.23	1 578 015.00	1 734 870.60
Résultats de clôture	0.00	420 141.49	263 285.89	0.00	0.00	156 855.60
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	817 380.88	1 237 522.37	760 634.12	497 348.23	1 578 015.00	1 734 870.60
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	420 141.49	263 285.89	0.00	0.00	156 855.60
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT EN L'ECHELOTTE"						
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	474 113.67	474 113.67	469 232.80	500 000.00	943 346.47	974 113.67
TOTAUX	474 113.67	474 113.67	469 232.80	500 000.00	943 346.47	974 113.67
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	30 767.20	0.00	30 767.20
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	474 113.67	474 113.67	469 232.80	500 000.00	943 346.47	974 113.67
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	30 767.20	0.00	30 767.20

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ COMPTES DE GESTION 2013 : VOTE (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée des comptes de gestion de l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2014 tels que présentés ci-après en annexe :

Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2014 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

	Résultat de clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture exercice 2014 (1)
I. BUDGET COMMUNAL				
▫ Investissement	- 380 686,17 €	-	117 400,28 €	- 263 285,89 €
▫ Fonctionnement	542 651,34 €	380 686,17 €	258 176,32 €	420 141,49 €
TOTAL	161 965,17 €	380 686,17 €	375 576,60 €	156 855,60 €
II. BUDGET ASSAINISSEMENT				
▫ Investissement	62 843,19 €	-	-	62 843,19 €
▫ Exploitation	- 1 710,76 €	-	-	- 1 710,76 €
TOTAL	61 132,43 €	-	-	61 132,43 €
III. BUDGET LOT. EN L'ECHELOTTE				
▫ Investissement	0,00 €	-	30 767,20 €	30 767,20 €
▫ Fonctionnement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	-	30 767,20 €	30 767,20 €
	Résultat de clôture exercice 2014 (1)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture exercice 2014 (2)	
I. BUDGET COMMUNAL				
▫ Investissement	- 263 285,89 €	62 843,19 €	- 200 442,70 €	
▫ Fonctionnement	420 141,49 €	- 1 710,76 €	418 430,73 €	
TOTAL	156 855,60 €	61 132,43 €	217 988,03 €	
II. BUDGET ASSAINISSEMENT				
▫ Investissement	62 843,19 €	- 62 843,19 €	0,00 €	
▫ Exploitation	- 1 710,76 €	1 710,76 €	0,00 €	
TOTAL	61 132,43 €	- 61 132,43 €	0,00 €	
III. BUDGET LOT. EN L'ECHELOTTE				
▫ Investissement	30 767,20 €	-	30 767,20 €	
▫ Fonctionnement	0,00 €	-	0,00 €	
TOTAL	30 767,20 €	-	30 767,20 €	

(1) **Résultats de clôtures 2014 issus d'écritures budgétaires**

(2) **Résultats de clôtures 2014 issus d'écritures non budgétaires (transfert des résultats du budget annexe « Assainissement » au budget communal dans le cadre du transfert de compétence au profit de la Communauté d'Agglomération de Vesoul)**

Les comptes de gestion 2014 (1) sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2014.

4/ RÉSULTATS 2014 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2014 du Budget Communal en date du 02 Avril 2015. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 420 141,49 €uros, corrigé par les opérations d'ordre non budgétaire liées au transfert des résultats du budget annexe « Assainissement » au budget communal dans le cadre du transfert de compétence au profit de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (- 1 710,76 €uros), ramenant ainsi l'excédent de fonctionnement à hauteur de : 418 430,73 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2014 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2014 :	- 263 285,89	+ 420 141,49
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
Écritures d'ordre non budgétaire	62 843,19	- 1 710,76
Résultats nets au 31/12/2014 :	- 200 442,70	+ 418 430,73
Affectation en réserves au compte 1068	200 442,70	
Report de l'excédent reporté au compte 002		217 988,03
Report du déficit reporté au compte 001	200 442,70	

5/ RÉSULTATS 2014 – BUDGET LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : AFFECTATION (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2014 du Budget Communal en date du 02 Avril 2015. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 0,00 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2014 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2014 :	+ 30 767,20	0,00
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
Résultats nets au 31/12/2014 :	+ 30 767,20	0,00
Affectation en réserves au compte 1068	0,00	
Report de l'excédent reporté au compte 002		0,00
Report de l'excédent reporté au compte 001	30 767,20	

6/ TAUX D'IMPOSITION 2015 : VOTE (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a lieu de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les taux d'imposition 2014 ;

FIXE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

Impôts communaux	Bases d'imposition de 2014	Taux d'imposition de 2014	Produits d'imposition de 2014
Taxe habitation	1 582 094	10,00 %	158 235
Taxe foncière (bâti)	2 319 939	13,70 %	317 861
Taxe foncière (non bâti)	33 071	36,15 %	11 948
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX 2014 :			488 044
Impôts communaux	Bases prévisionnelles d'imposition de 2015	Taux d'imposition de 2015	Produits prévisionnels d'imposition de 2015
Taxe habitation	1 608 000	10,00 %	160 800
Taxe foncière (bâti)	2 364 000	13,70 %	323 868
Taxe foncière (non bâti)	32 800	36,15 %	11 857
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX 2015 :			496 525

7/ BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNAL : VOTE (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif qui se résume ainsi dans les grandes lignes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2015	Chapitre / Opération	B.P. 2015
10 – Dotations	63 800.00 €	10 – Dotations	249 500.00 €
16 – Emprunts et dettes	102 200.00 €	16 – Emprunts et dettes	1 000.00 €
Opérations		Opérations	
1001 – ACQUISITIONS	3 000.00 €	1001 – ACQUISITIONS	0.00 €
1002 – BATIMENTS	144 000.00 €	1002 – BATIMENTS	0.00 €
1004 – VOIRIE	412 000.00 €	1004 – VOIRIE	317 500.00 €
1006 – FORET PLANTA°	10 500.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1010 – LOT. VICHARD	18 000.00 €	1010 – LOT. VICHARD	0.00 €
1011 – SPORT, CULTURE..	21 000.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	0.00 €
001 – Déficits reportés	200 500.00 €	021 – Virement	407 000.00 €
TOTAUX	975 000.00 €	TOTAUX	975 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2015	Chapitre	B.P. 2015
011 – Charges générales	220 000.00 €	70 – Produits	32 000.00 €
012 – Charges personnel	482 000.00 €	73 – Impôts	671 000.00 €
65 – Autres charges	115 500.00 €	74 – Dotations	229 000.00 €
66 – Charges financières	27 000.00 €	75 – Autres produits	104 000.00 €
67 – Charges excep	500.00 €	013 – Atténuations	5 000.00 €
014 – Atténuations	9 000.00 €	77 – Produits except.	2 000.00 €
023 – Virement	407 000.00 €	002 – Excédents Reportés	218 000.00 €
TOTAUX	1 261 000.00 €	TOTAUX	1 261 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2015 du Budget Communal.

8/ BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : VOTE (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif qui se résume ainsi dans les grandes lignes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2015	Chapitre / Opération	B.P. 2015
16 – Emprunts et dettes	500 000.00 €	001 – Excédents reportés	30 000.00 €
		040 – Opéra° d'ordre entre sec°	470 000.00 €
TOTAUX	500 000.00 €	TOTAUX	500 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2015	Chapitre	B.P. 2015
011 – Charges générales	838 000.00 €	70 – Produits des services ...	1 325 000.00 €
66 – Charges financières	17 000.00 €	043 – Opéra° d'ordre intra sec°	17 000.00 €
042 – Opéra° d'ordre entre sec°°	470 000.00 €		
043 – Opéra° d'ordre intra sec°	17 000.00 €		
TOTAUX	1 342 000.00 €	TOTAUX	1 342 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2015 du Budget Lotissement « En l'Echelotte ».

9/ SUBVENTIONS 2015 : ATTRIBUTIONS (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations et autres personnes de droit privé.

Madame Marie-Andrée GALLECIER et Messieurs Gaston VUILLEMOT, Emmanuel ODRION ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 du Budget Primitif 2015 :

ASSOCIATION OU PERSONNE DE DROIT PRIVÉ	SUBVENTION VERSEE 2014	SUBVENTION SOLLICITEE 2015	SUBVENTION PROPOSEE 2015	SUBVENTION ATTRIBUEE 2015
Actions en faveur du développement du tissu associatif communal :				
Cyclisme VHS	1 700,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Comité Dptal de Cyclisme 70	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détente Pusey	2 350,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Les Amis des Arts et des Lettres	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Petites Mains	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Pusey Acti-Sport	2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
U.S. Pusey	1 900,00 €	1 600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Comité des Fêtes	850,00 €	850,00 €	850,00 €	850,00 €
Pêche PUSEY	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Actions en faveur de l'éducation environnementale :				
France Nature Environnement 70	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Actions en faveur du soutien exceptionnel sportif :				
Monsieur Gaël JAMEY	0,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Actions en faveur du soutien humanitaire international :				
Afrique 70	0,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
TOTAL :	14 550,00 €	13 650,00 €	13 100,00 €	13 100,00 €

10/ MICRO-CRÈCHE COMMUNALE : CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE – AVENANT N°08 (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé par délibération n°03 en date du 25 février 2012 les termes de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale ainsi que l'avenant n°01 relatif aux modalités de fonctionnement et l'avenant n°02 relatif au financement de la structure pour l'année 2011 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

L'avenant n°06 relatif au financement de la structure pour l'année 2014 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales avait été validé par le Conseil Municipal de Pusey par délibération n°05 du 16 Mai 2014.

Le bilan financier de l'exercice 2014 est le suivant :

Année 2014	Prévisionnel	Réalisé
Subvention communale	16 887,00 €	11 434,22 €
dont		
1 ^{er} acompte	5 066,10 €	5 066,10 €
2 ^{ème} acompte	5 066,10 €	5 066,10 €
3 ^{ème} acompte	3 377,40 €	3 377,40 €
solde	3 377,40 €	- 2 075,38 €

Il convient donc de valider le budget prévisionnel 2015 de la structure présenté par Familles Rurales et ce, dans le respect de l'article 8 de ladite convention :

« La commune s'engage, au regard du budget présenté par la fédération, à apporter sa participation sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle. La commune a opté pour la présentation budgétaire annuelle avec un taux de remplissage de 70 % avec une participation financière des familles fixée à 6,76 euros de l'heure au 01/09/2015.

Le versement de 3 avances de 30 % (15/04/2015, 15/07/2015 et 15/11/2015) sera effectué au titre de la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey. La régularisation sera faite l'année suivante à partir des heures effectives et sur présentation du compte d'exploitation. Le taux de remplissage est réactualisé tous les ans. »

Pour 2015, la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey s'élève à 11 475,00 €uros à laquelle il convient de déduire l'excédent de 2014 s'élevant à 2 075,38 € avec le versement de 3 avances de 30 % (15/04/2015, 15/07/2015 et 15/11/2015) de 2 819,88 € chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan d'exploitation 2014 et le bilan prévisionnel d'exploitation 2015 de la Micro-Crèche communale tels que présentés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°08 relatif au financement de la structure pour l'année 2015 avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

11/ PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 : PRIORITÉS ET CONSULTATIONS (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2015 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des opérations 2015 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
Acquisitions :				
Outillage – Sces Techniques	2 500,00 €	2015	2188 / 1001	Monsieur CLERC
Travaux sur les bâtiments :				
Trx de sécurité bâtiments	1 500,00 €	2015	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Grange Athey	10 100,00 €	2015	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Sols, peinture, carrelage – École	16 000,00 €	2015	23134 / 1002	Madame VIENNET
Rénovation logements communaux	50 600,00 €	2015	23135 / 1002	Monsieur POLIEN
Tombe Gustave Courtois	800,00 €	2015	23134 / 1002	Monsieur MANTION
Travaux – Église	5 000,00 €	2015	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Bancs (X4) – Église	4 500,00 €	2015	2184 / 1002	Monsieur REGAUDIE
Auvent – Maison des Associations	3 500,00 €	2015	23134 / 1002	Monsieur POLIEN

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Travaux sur les bâtiments :</u> Tables et chaises – Salle Pol.	10 000,00 €	2015	2184 / 1002	Monsieur REGAUDIE
Rénovation – Salle Polyvalente	28 400,00 €	2015	23134 / 1002	Monsieur FRANCHI
Rénovation – Bar-Épicerie	3 500,00 €	2015	23131 / 1002	Monsieur POLIEN
Salles – Ancien Groupe Scolaire	8 500,00 €	2015	23134 / 1002	Madame MOINOT
<u>Travaux de voirie et VRD:</u> Panneaux de signalisation	2 500,00 €	2015	21882 / 1004	Monsieur CLERC
Réfection voirie – Lot. Mont Chanois	321 700,00 €	2015	231523 / 1004	Monsieur CLERC
Place de retournement – Lot. HLM	18 500,00 €	2015	231523 / 1004	Monsieur CLERC
Amgt parking – Salle Polyvalente	34 500,00 €	2015	231523 / 1004	Monsieur REGAUDIE
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2015	9 000,00 €	2015	2117 / 1006	Monsieur REYNOUD
<u>Embellissement, environnement :</u> Travaux d'embellissement floraux	1 500,00 €	2015	21211 / 1006	Madame VIENNET
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture :</u> Amgt terrains de pétanque	15 000,00 €	2015	23125 / 1011	Monsieur REGAUDIE
Amgt terrain de BMX	5 000,00 €	2015	23125 / 1011	Monsieur MANTION

12/ AMÉNAGEMENT PLACE DE RETOURNEMENT : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°12) :

Monsieur le rappelle à l'Assemblée que par délibération n°12 en date du 12 Décembre 2014, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé l'avant-projet et l'estimatif des travaux établis par INGENIERIE 70 concernant l'aménagement d'une place de retournement au droit de la « Rue des Peupliers » pour les camions servant à la collecte des déchets afin d'assurer une sécurité optimale pour ses agents et les riverains.

Ce projet estimé à 15.400,00 €uros HT, peut faire l'objet de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche B3 du guide des aides : « Travaux de voirie communale » ;
- Fiche B8 du guide des aides : « Répartition et utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum les subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans le cadre du programme de travaux « Aménagement d'une Place de Retournement » au titre des aides :

- Travaux de voirie communale (Fiche B3) ;
- Répartition et utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (Fiche B8).

13/ CRÉATION DE 4 TERRAINS DE PÉTANQUE : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal de Pusey a inscrit des crédits budgétaires pour la création de 4 terrains de pétanque.

Ce projet estimé à 15.000,00 €uros TTC soit 12.500,00 €uros HT, peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche E32 du guide des aides : « Aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs » (volet équipements sportifs de loisirs destinés à une pratique non compétitive) et ce à hauteur de 25 % du coût HT estimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans le cadre du programme de travaux « Création de 4 terrains de pétanque » au titre de la fiche E32 du guide des aides « Aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs » (volet équipements sportifs de loisirs destinés à une pratique non compétitive) et ce à hauteur de 25 % du coût HT estimé ;

APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :

CRÉATION DE 4 TERRAINS DE PÉTANQUE	
Coût HT :	12.500,00 €
Subvention attendu : CD70 : 12.500,00 x 25,00 %	3.125,00 €
Solde : Autofinancement communal	9.375,00 €

PREND L'ENGAGEMENT à donner l'accès prioritairement pour les élèves des collèges et des écoles primaires pour la pratique de l'EPS de cet équipement communal « terrains de pétanque ».

14/ QUESTIONS DIVERSES :

- Rentrée Scolaire 2014-2015 :

Madame MOINOT fait le point sur les effectifs pour la rentrée scolaire 2014-2015 :

Au 1^{er} Avril 2015, 237 élèves sont recensés et le seuil de fermeture est fixé à 238.

Le Communes du R.P.I. restent vigilantes.

- Contrat Enfance Jeunesse :

Madame MOINOT a rencontré dernièrement le nouveau correspondant de la CAF 70 pour faire le point sur le Contrat Enfance Jeunesse qui prend fin en décembre 2015.

La CAF 70 propose de le renouveler pour 4 ans. (financement 30.000 €/an).

Néanmoins, il est nécessaire qu'un effort soit fait par des actions en destination des jeunes de 11-15 ans. Une rencontre avec la Communauté de Communes des 3 C est envisagé pour voir leur dispositif « Club Ados ».

- Rénovation de la Salle Polyvalente :

Monsieur POLIEN incite les membres du Conseil Municipal de Pusey à lui proposer le style (couleurs, matériaux,...) qu'ils souhaitent voir dans le cadre de la rénovation de la Salle Polyvalente.

- Locataire activité naturopathe :

Madame GALLECIER souhaite savoir si les membres d'Unité Paroissiale peuvent utiliser les toilettes jouxtant le local loué à la naturopathe.

Monsieur le Maire répond dans la positive.

- Marché communal et marché de Noël :

Monsieur BANET informe l'Assemblée qu'un état des lieux a été envoyé par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de Pusey.

Les dates du 05 et 06 Décembre 2015 sont retenues pour un « Marché de Noël » à la Maison des Associations.

Pourquoi-pas faire une nocturne le samedi soir.

Monsieur BANET est ouvert à toute suggestion que les membres du Conseil Municipal pourraient lui faire.

La Commission se réunira prochainement après qu'un nouvel état des lieux des exposants ait été fait aussi bien pour le « Marché Dominical » que pour le « Marché de Noël ».

- UDAF :

Madame CHARPIN-CORDUANT informe l'Assemblée qu'un colloque sur le thème « La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial : un dispositif au sein de la protection de l'enfance » se tiendra le mardi 21 avril 2015 de 09 h 00 à 16 h 00 à la Maison des Agriculteurs à Vesoul. Les membres du Conseil Municipal de Pusey qui souhaitent y assister sont les bienvenus.

- Monalisa :

Madame VIENNET présente à l'Assemblée le dispositif « Monalisa » qui tend à lutter contre la solitude et l'isolement des personnes âgées

MONALISA a pour objectif de faciliter la constitution et le déploiement « d'équipes citoyennes MONALISA » composées de citoyens bénévoles qui s'associent pour agir ensemble contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées dans leur quartier, ville ou village.

Lancée en janvier 2014, MONALISA réunit plus de 70 organisations, associations, collectivités, caisses de retraites, ainsi que l'Agence du Service Civique. En effet, les volontaires peuvent participer aux équipes citoyennes aux côtés des bénévoles et ainsi apporter à la mobilisation leur engagement tout en bénéficiant en retour d'une riche expérience de citoyenneté.

Les équipes citoyennes MONALISA s'organisent en associations ou au sein d'associations existantes, des CCAS, des centres sociaux. Afin de les appuyer dans la définition des missions à confier à de jeunes volontaires, une fiche mission type a été définie.

Une rencontre avec la D.S.S.P. est envisagée.

- Vide-grenier et « Foulées de la Motte » :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les 2 manifestations auront lieu le dimanche 19 avril 2015.

Une circulation « spéciale » sera mise en place pour les « Foulées de la Motte ».

La remise des prix des « Foulées de la Motte » aura lieu à 12 H 00 à la Maison des Associations.

- Divers - Travaux :

- Monsieur MANTION étudie actuellement le tracé du futur terrain de BMX qui pourrait devenir multi-activités.
- Madame DE JESUS demande où en est le projet de vidéo-surveillance. Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est reporté pour l'instant
- Monsieur BANET informe l'Assemblée que les ralentisseurs « Charrière Tillot » sont défectueux : Monsieur CLERC informe l'Assemblée qu'ils viennent d'être réparés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 57.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT